



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés de recrutement des professeurs d'allemand

Question écrite n° 672

Texte de la question

M. Charles Sitzenstuhl alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les difficultés de recrutement des professeurs d'allemand en France. Plus de 70 % des postes ouverts à concours ne seraient pas pourvus. La France comptait plus de 10 000 enseignants d'allemand en 2006, contre 6 500 aujourd'hui. Le nombre d'élèves pratiquant cette langue est également en chute dans les collèges et lycées français. Cette situation dramatique met en péril l'apprentissage de cette langue dans le pays, y compris en Alsace. La France est pourtant frontalière avec quatre pays comptant l'allemand comme langue officielle, qui sont autant de débouchés professionnels et personnels potentiels. M. le député interroge M. le ministre sur les mesures que l'État compte prendre pour palier le déficit de recrutement de professeurs d'allemand. Il souhaite également savoir si une évolution de la pédagogie de l'allemand est envisagée, notamment pour renforcer la pratique orale de cette matière.

Texte de la réponse

En octobre 2023, la population enseignante des professeurs d'allemand est de 5 497 ETP. Le nombre d'heures enseignées est en baisse depuis 2010 (- 21,5 %). Cette diminution a engendré pour certains territoires des surnombres, c'est-à-dire une part de moyens disponibles pour la suppléance excédant 6 % de l'ensemble des moyens. A la rentrée scolaire 2023, 46 surnombres sont identifiés pour la discipline. Pour la session 2022, en allemand le volume de postes ouverts est identique à celui de la session 2021 (370 postes). Par rapport à la session 2021, le nombre d'inscriptions est en baisse avec 780 candidats en 2022 contre 1 072 en 2021. Cette diminution du nombre de candidats s'est traduite par un rendement global de 55 % en baisse de 32 % par rapport à 2021. Pour la session 2023, en raison d'un rendement dégradé observé en 2022, le volume des postes ouverts a été réduit à 358. Le nombre d'inscriptions est passé de 780 candidats en 2022 à 821 en 2023. En raison d'une légère augmentation du nombre de candidats inscrits, le nombre d'admis est passé de 202 en 2022 à 213 en 2023, portant le rendement à 59,5 % contre 55 % en 2022. Face à ce constat, le ministère poursuit son travail de revalorisation des personnels et de transformation des métiers de l'éducation au sein d'un processus global d'amélioration des conditions de travail des personnels et du système éducatif. Afin d'améliorer l'attractivité du métier d'enseignant, depuis la rentrée scolaire 2023, la rémunération des enseignants est augmentée d'au moins 125 € nets par mois grâce à un doublement du montant de la prime statutaire. Afin qu'aucun enseignant ne débute sa carrière à moins de 2 100 € nets par mois, la prime d'attractivité est revalorisée et étendue aux fonctionnaires stagiaires. Pour permettre des déroulements de carrière plus fluides, l'accès aux grades supérieurs est facilité et élargi. A cette augmentation inconditionnelle des rémunérations s'ajoute une augmentation pour les enseignants volontaires qui s'engagent dans des missions complémentaires dont la rémunération unitaire annuelle est de 1250 € bruts et pouvant prendre la forme pour certaines d'entre elles d'un volume horaire annuel et pour d'autres la forme d'un engagement annuel. Un premier ensemble de missions porte sur les activités d'enseignement ou à caractère pédagogique en présence des élèves. Un second ensemble de missions concerne l'accompagnement ou l'orientation des élèves ou des missions d'innovation pédagogique.

Données clés

Auteur : [M. Charles Sitzenstuhl](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 672

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 août 2022](#), page 3716

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2119